



Mercredi 4 mai 2011

COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CE

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU

DROIT D'ALERTE

Les élus CE avaient remis une liste de plusieurs questions concernant l'avenir du site. La direction y a répondu mais ces réponses sont jugées largement insatisfaisantes. Il est donc demandé un vote pour la mise en place d'un droit d'alerte. La direction conteste le bien fondé de cette décision, considérant que ce n'est pas à chaque fois qu'il y a « une petite incertitude » qu'il doit y avoir un droit d'alerte. Les élus précisent qu'il s'agit de réelles inquiétudes (l'avenir des 1000 emplois) et que Ford est à ce jour dans l'incapacité de garantir la pérennité du site.

La direction insiste : « il faut savoir être raisonnable, il faut savoir arrêter un droit d'alerte ». Parce qu'elle considère que les annonces de Ford de ces dernières semaines, celle probable de vendredi 6 mai donneront des éléments pour l'avenir du site.

Le Droit d'Alerte est un outil donné aux Comités d'entreprise, une aide d'experts économiques pour étudier la visibilité et la viabilité économique des projets concernant l'avenir des emplois et la pérennité du site.

Organisation et résultats des votes :

Vote sur le recours à un cabinet d'expertise = 7 pour et 1 contre.

Vote pour le choix du cabinet d'expertise (Sécafi) = 7 pour et 1 contre.

Un nouveau droit d'alerte est mis en place et le cabinet d'expert Sécafi a été choisi pour assister les élus CE.

Au sujet du **Comité de Groupe** qui doit se mettre en place (c'est la loi). La direction précise que les choses avancent, Mr Guivernau (Ford France) travaille sur un accord. Il y aura des précisions prochainement.

Question diverse :

Est-ce que la défiscalisation des primes est officialisée ? Non toujours pas. Attente d'un retour de l'Etat et de ses services. Peut être 2 mois à attendre. Discussion sur le problème lié au fait que les salariés vont devoir faire un choix sans peut être savoir ce qu'il en sera au bout du compte.

La CGT dénonce la situation. Il est anormal que le PSE finalisé laisse encore des zones d'ombres. Même si c'est en marge et que ce n'est pas le problème de fond (celui de la hauteur des pensions), il se trouve que la direction est dans l'incapacité de répondre avec certitude.

A ce jour, une 12aine de préretraitables ont été reçus, 2 ont pris la décision de partir. Les autres réfléchissent. La direction rappelle qu'il faut que les salariés prennent le temps de réfléchir, au moins quelques heures.